

## Centre Psycho-Médico-Social



# PROJET DE CENTRE

2020-2025

N° d'entreprise : 0207.725.104

**Centre PMS II de Herstal**  
49 rue du Grand Puits 4040 Herstal  
Tél.: 04 279 26 96

# PROJET DE CENTRE 2020-2025

CENTRE PMS II PROVINCIAL DE HERSTAL

rue du Grand Puits, 49  
4040 HERSTAL  
☎ 04 279 26 96

Pour le Centre PMS  
La Directrice



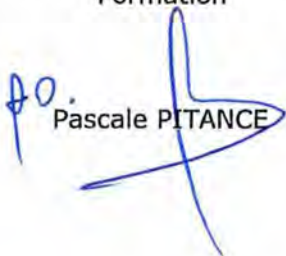
Murielle JOIRIS

La Directrice Coordinatrice



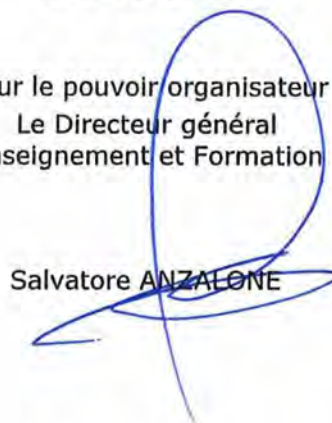
Joëlle MARNETTE

La Directrice générale adjointe  
Formation



Pascale PITANCE

Pour le pouvoir organisateur  
Le Directeur général  
Enseignement et Formation



Salvatore ANZALONE

## **Table des matières**

<b>I.</b>	<b>Contextualisation.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Dénomination et adresse du Centre.....</b>	<b>4</b>
<b>III.</b>	<b>Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention.....</b>	<b>4</b>
<b>IV.</b>	<b>Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre.....</b>	<b>6</b>
<b>V.</b>	<b>Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort.....</b>	<b>7</b>
<b>VI.</b>	<b>Nombre d'agents et leurs fonctions.....</b>	<b>7</b>
<b>VII.</b>	<b>Numérisation.....</b>	<b>8</b>
<b>VIII.</b>	<b>Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO).....</b>	<b>8</b>
	1) Offre de services....	.9
	2) Réponses aux demandes des consultants	11
	3) Actions de prévention	14
	4) Repérage des difficultés.	.16
	5) Diagnostic et guidance.....	.18
	6) L'orientation scolaire et professionnelle	...21
	7) Le soutien à la parentalité	...23
	8) L'éducation à la santé...	...24

## II. Dénomination et adresse du Centre.

Centre psycho-médico-social II provincial de Herstal  
Rue du Grand Puits, 49  
4040 HERSTAL  
Tél. 04/279.26.96.  
[Cpms.herstal2@provincedeliege.be](mailto:Cpms.herstal2@provincedeliege.be)

## III. Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention :

Population totale du ressort : 7945 élèves pondérés au 15 janvier 2020.

ECOLE / INSTITUT	E / I	ADRESSE	N°	CP	COMMUNE	M	P	S
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE QUEUE-DU-BOIS - BELLAIRE « Ecole communale de Queue-du-Bois »	E	Rue Emile Vandervelde	290	4610	BEYNE-HEUSAY	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE QUEUE-DU-BOIS - BELLAIRE « Ecole communale de Bellaire »	I	Rue de l'Hôtel Communal	12	4610	BEYNE-HEUSAY BELLAIRE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE QUEUE-DU-BOIS - BELLAIRE « Ecole communale de Beyne Ferrer »	I	Place Ferrer	7	4610	BEYNE-HEUSAY	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE BEYNE «Ecole communale de Beyne Centre »	E	Rue du Heusay	18	4610	BEYNE-HEUSAY	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE BEYNE « Ecole communale de Fayembois »	I	Rue du Vieux Sart	1	4610	BEYNE-HEUSAY	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE HOUSSE - BARCHON « Ecole communale de Housse »	E	Rue du Stade	22	4671	BLEGNY HOUSSE	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE HOUSSE - BARCHON « Ecole communale de Barchon »	I	Rue Thier du Ry	22	4671	BLEGNY BARCHON	M	P	
ECOLE COMMUNALE DE HOUSSE - BARCHON « Ecole communale de Barchon »	I	Rue Thier du Ry	46	4671	BLEGNY BARCHON	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE BLEGNY-TREMBLEUR « Ecole communale de Blegny »	E	Espace Simone Veil	2	4670	BLEGNY	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE BLEGNY-TREMBLEUR « Ecole communale de Trembleur »	I	Rue du Gibet	39	4670	BLEGNY	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE SAIVE I	E	Rue Haute-Saive	2A	4671	BLEGNY SAIVE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE SAIVE II	E	Rue Haute Saive	3	4671	BLEGNY SAIVE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MORTIER-SAINT-REMY « Ecole communale de Mortier »	E	Rue Haisse	3	4670	BLEGNY MORTIER	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MORTIER-SAINT-REMY « Ecole communale de Saint Remy »	I	Rue des Combattants	7	4672	BLEGNY SAINT-REMY	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE « Ecole communale primo-maternelle de Beaufays I »	E	Source aux Papillons	1	4052	CHAUDFONTAINE BEAUFAYS	M	P	
ECOLE COMMUNALE PRIMAIRE DE BEAUFAYS II	E	Voie du Facteur		4052	CHAUDFONTAINE BEAUFAYS		P	

ECOLE COMMUNALE PRINCESSE DE LIÈGE A EMBOURG	E	Avenue du Centenaire	6	4053	CHAUDFONTAINE EMBOURG	M	P	
ECOLE COMMUNALE PRINCESSE DE LIÈGE A EMBOURG	I	Avenue des Trois Roses	20	4053	CHAUDFONTAINE EMBOURG	M		
ECOLE COMMUNALE PRINCESSE DE LIÈGE A EMBOURG	I	Rue Guillaume Legrand		4053	CHAUDFONTAINE EMBOURG	M	P	
ECOLE COMMUNALE MARCEL THIRY DE MEHAGNE	E	Au Passou	40	4053	CHAUDFONTAINE EMBOURG MEHAGNE	M	P	
ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE « Ecole communale primo-maternelle Félix Trousson »	E	Route de Beaufays	22	4050	CHAUDFONTAINE NINANE	M	P	
ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE « Ecole Communale maternelle Elias Regnier de Chaudfontaine (Ninane) »	I	Avenue des Thermes	112	4050	CHAUDFONTAINE NINANE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VAUX ECOLE DU VAL	E	Rue de la Station	4	4051	CHAUDFONTAINE VAUX-SOUS-CHEVREMONT	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE - GROUPE BERNEAU-BOMBAYE « Ecole de Berneau »	E	Rue de Warsage	29	4607	DALHEM BERNEAU	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE - GROUPE BERNEAU-BOMBAYE « Ecole de Bombaye »	I	Rue du Tilleul	23	4607	DALHEM BOMBAYE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE DALHEM-NEUFCHATEAU « Ecole de Dalhem »	E	Rue Lieutenant Pirard	5	4607	DALHEM	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE DALHEM-NEUFCHATEAU « Ecole de Neufchâteau »	I	Rue du Colonel d'Ardenne	4	4608	DALHEM NEUFCHATEAU	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE - GROUPE WARSAGE-MORTROUX « Ecole de Warsage »	E	Place du Centenaire Fléchet	22A	4608	DALHEM WARSAGE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE - GROUPE WARSAGE-MORTROUX « Ecole de Mortroux »	I	Chemin de la Foulerie	4	4607	DALHEM MORTROUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE « Ecole Lapierre »	E	Rue François Lapierre	79	4620	FLERON	M	P	
ECOLE COMMUNALE VERTE DU FORT	E	Avenue Général Mozin		4620	FLERON	M	P	
ECOLE COMMUNALE VERTE DU FORT « Ecole de L'Europe »	I	Avenue de L'Europe		4620	FLERON	M		
ECOLE COMMUNALE PLACE AUX ENFANTS	E	Rue de la Cité	34	4621	FLERON	M	P	
ECOLE COMMUNALE PLACE AUX ENFANTS « Ecole de Bouny »	I	Rue de Bouny	81	4624	FLERON ROMSEE	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE AU VIEUX TILLEUL « Ecole du Vieux Tilleul »	E	Rue Fernand Chèvremont	4-8	4621	FLERON RETINNE	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE THOMAS LECLERCQ	E	Rue de l'Enseignement	1	4624	FLERON ROMSEE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole de Magnée »	E	Rue du Village	11	4623	FLERON MAGNEE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MELEN SOUMAGNE « Ecole communale Louis Rouche »	E	Rue de l'Enseignement	2	4633	SOUMAGNE MELEN	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MELEN SOUMAGNE « Ecole communale Reine Astrid »	I	Rue Haute	47	4633	SOUMAGNE MELEN	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole communale d'Ayeneux »	E	Chaussée de Wégimont	352	4630	SOUMAGNE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole communale de Soumagne-Vallée »	I	Rue Pierre Curie	36	4630	SOUMAGNE	M	P	

ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole communale d'Evegnée- Tignée »	E	Rue du Thier	1	4631	SOUMAGNE EVEGNEE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole communale de Cerexhe- Heuseux »	I	Rue des Ecoles	2	4632	SOUMAGNE CEREXHE- HEUSEUX	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole communale de Melen La Joliette »	I	Avenue Jean Jaurès	103	4630	SOUMAGNE	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE MICHEROUX	E	Rue Paul d'Andrimont	119	4630	SOUMAGNE MICHEROUX	M	P	
ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE MICHEROUX « Keyeux »	I	Rue sue les Keyeux	9	4630	SOUMAGNE MICHEROUX	M	P	
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE IPSS MICHEROUX	E	Rue Paul d'Andrimont	24	4630	SOUMAGNE			S
ECOLE COMMUNALE GROUPE I « Fraipont »	E	Rue Haute	444	4870	TROOZ FRAIPONT	M	P	
ECOLE COMMUNALE GROUPE I « Nessonvaux-Ecole maternelle »	I	Rue Saint Pierre	236	4870	TROOZ NESSONVAUX	M		
ECOLE COMMUNALE GROUPE I « Nessonvaux- Ecole primaire »	I	Rue Large	278	4870	TROOZ NESSONVAUX		P	
ECOLE COMMUNALE GROUPE II « Prayon centre »	E	Rue Grand'ruie	186	4870	TROOZ	M	P	
ECOLE COMMUNALE GROUPE II « La Brouck »	I	Rue La Brouck-Cité	1	4870	TROOZ	M	P	
ECOLE COMMUNALE GROUPE II « Péry »	I	Rue de Beaufays	22	4870	TROOZ	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole fondamentale communale Sarolay »	E	Allée des Erables	14	4601	WISE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole fondamentale communale de Lixhe »	I	Rue de Lixhe	1	4600	WISE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE «Ecole fondamentale communale de Loen »	I	Rue des Trois Fermes	18	4600	WISE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole communale de Cheratte-Bas »	I	Rue de Visé	105	4602	WISE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole communale de Cheratte- Hauteur »	E	Rue Sabaré	123	4602	WISE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole fondamentale communale Lanaye »	I	Place du Roi Albert	60	4600	WISE		P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE « Ecole fondamentale communale de Richelle »	I	Clos des Clawtis	5A	4600	WISE	M	P	
ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE	E	Rue de Tongres	10	4600	WISE	M	P	

#### **IV. Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre :**

Conformément aux dispositions légales, les actions du CPMS Provincial d'Herstal 2 sont sous-tendues par les valeurs définies dans le programme spécifique des CPMS de la province de Liège, arrêté par le Collège provincial en séance du 19 avril 2007. Notre CPMS s'intègre, par la volonté de notre Pouvoir Organisateur, dans les Services de la Guidance de la Province de Liège.

Sur le plan méthodologique, la « Charte méthodologique de travail des CPMS de la Province de Liège » est d'application depuis son approbation par le Collège du Conseil Provincial de Liège le 16 janvier 2014.

Le respect de la personne en tant que sujet, la tolérance, la neutralité bienveillante et l'indépendance sont au cœur des valeurs qui sous-tendent les activités menées par les professionnels de notre CPMS.

Le développement de potentialités propres au bénéficiaire et de réflexions éclairées avec une plus grande conscience des enjeux relationnels et sociétaux participent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, respectueuse des différences et dans laquelle oeuvrent des citoyens responsables, acteurs de leur devenir.

## **V. Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort :**

Le centre PMS dessert 61 implantations scolaires faisant partie de 32 établissements scolaires, réparties sur 8 communes de l'arrondissement de Liège. L'étendue géographique est vaste, elle forme un croissant du nord-est au centre de l'arrondissement. Le territoire selon l'école desservie est situé dans des zones fortement urbanisées ou rurales.

Les caractéristiques de la population scolaire sont plurielles et variées. En effet, l'hétérogénéité est grande entre les communes et entre les différentes implantations au sein d'une même commune.

Nous rencontrons des élèves issus de milieux socio-économiques variés, d'origines et de cultures diverses et en mouvance. Par exemple, l'école communale de Fraipont Nessonvaux accueille les enfants du Centre pour réfugiés de la Croix Rouge, ce qui implique la gestion de situations très particulières (histoires mouvementées marquées par l'exode, les difficultés psycho-médico-sociales, les difficultés administratives.. ).

En janvier 2019, le total pondéré d'élèves encadrés par notre centre PMS s'élève à 7945 élèves.

Actuellement, 102 élèves sont inscrits dans l'enseignement spécialisé secondaire de type 4, 47 élèves sont en intégration permanente totale, 27 élèves en intégration temporaire totale et 1 en intégration temporaire partielle.

Le nombre d'élèves à besoins spécifiques pour lesquels des aménagements raisonnables sont organisés est en constante augmentation, tout comme les demandes d'avis d'orientation scolaire en lien avec l'orientation dans une classe d'enseignement spécialisé ou avec un projet d'intégration.

## **VI. Nombre d'agents et leurs fonctions :**

Le cadre de base pour assurer le fonctionnement de notre CPMS se compose de 9 équivalents temps plein : une directrice, 3 conseillères psycho-pédagogiques, 3 auxiliaires sociaux, 2 auxiliaires paramédicales.

S'y ajoutent 2,5 équivalents temps plein en cadre complémentaire logopédique : 3 auxiliaires logopédiques occupent ces postes.

En réalité, étant donné les occupations à temps partiel actuelles de certains agents, le service rassemble 16 agents.

En effet, une conseillère psychopédagogique ainsi que 2 auxiliaires sociales travaillent à 4/5 temps et sont remplacées par 3 agents à 1/5 temps tandis qu'une auxiliaire paramédicale travaille à mi-temps et un agent temporaire preste l'autre mi-temps.

Chaque école est desservie par une équipe tridisciplinaire. Toutes les classes maternelles bénéficient de l'apport complémentaire des auxiliaires logopédiques.

## **VII. Numérisation**

La numérisation des dossiers PMS des élèves est d'application dans le service conformément à la volonté de notre Pouvoir Organisateur.

## **VIII. Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO)**

- 1) Offre de services ;
- 2) Réponses aux demandes des consultants ;
- 3) Actions de prévention ;
- 4) Repérage des difficultés ;
- 5) Diagnostic et guidance ;
- 6) L'orientation scolaire et professionnelle ;
- 7) Le soutien à la parentalité ;
- 8) L'éducation à la santé ;



Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
1) <u>Offre de services</u>	<p>Distribution du dépliant du CPMS (qui reprend les missions principales inscrites dans le projet et qui donne une information sur les interventions) auprès de tous les parents des élèves du ressort.</p> <p>En même temps, les anamnèses sont distribuées à tous les parents d'élèves de 1<sup>ère</sup> maternelle et des nouveaux élèves.</p> <p>Les documents sont distribués en début d'année scolaire.</p> <p>Une affiche reprenant les missions et coordonnées du Centre est installée dans chaque école.</p>	<p>Information du public à propos des missions du CPMS, des actions dont les parents et enfants peuvent bénéficier.</p> <p>Prise d'information, attention portée à la singularité de chaque élève.</p> <p>Transmission d'informations générales au public cible.</p>	Equipe	<p>Nombre de dépliants distribués</p> <p>Nombre d'affiches apposées</p> <p>Temps consacré</p> <p>Estimation de la qualité du support utilisé : adéquat / à améliorer / inadéquat</p>	
	<p>Présentation du projet de centre à toutes les directions du ressort (chaque année) et prise de connaissance des projets d'établissements.</p>	<p>Mise à jour de la connaissance des missions, projets, modalités de fonctionnement entre partenaires qui oeuvrent autour de l'élève, possibilité de réajustements en fonction des attentes, actualités, évolutions.</p> <p>Développement d'une collaboration en rapport avec les besoins observés sur le terrain, adaptation des actions du CPMS aux contextes et situations.</p>	Equipe	<p>Estimation de l'intérêt de l'activité :</p> <p>Satisfaisant, utile / sans intérêt</p>	
	<p>Présentation du projet du centre à nos partenaires et des possibilités de collaboration (lors de réunions, rencontres, présentations ).</p>	<p>Développement d'une collaboration en rapport avec les besoins observés sur le terrain, adaptation des actions du CPMS aux contextes et situations.</p>	Equipe	<p>Estimation de la connaissance des missions du CPMS par les partenaires avant et après la présentation du projet de centre : bonne / suffisante / à améliorer.</p>	

	<p>Lors d'actions menées en classes maternelles dans le cadre du repérage de difficultés (Cf. plus loin) et lors d'activités plus particulières (ateliers parents, petits déjeuners avec les parents à l'école, réunion de parents ), présentation des missions, prise de contact avec les parents.</p>	<p>Informier les parents sur les missions des CPMS dès l'entrée en maternelle Transmission de l'information sur le PMS par un canal de communication verbal.</p>	<p>Equipe</p>	<p>Nombre d'élèves concernés Estimation des modalités de l'action en fonction du sens attendu : inadéquat / à améliorer / adéquat</p>	
--	---	--	---------------	---	--

Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
2) <u>Réponses</u> <u>aux</u> <u>demandes</u> <u>des</u> <u>consultants</u>	Accueil par l'agent sollicité de toute demande émanant d'un bénéficiaire (parent, enfant, jeune), d'un partenaire du processus éducationnel.	Définir le cadre des missions PMS lors de la réception des demandes est l'occasion de poser le cadre du respect de la singularité de chacun et du nécessaire cheminement au travers d'un processus de réflexion et d'ouverture. Soutien à l'épanouissement des élèves et au développement de l'école inclusive, au dialogue école/famille.	Equipe	Répartition par type de demandes d'interventions (selon les axes du décret) du CPMS pendant 1 mois de l'année scolaire choisi de manière aléatoire la 1 <sup>ère</sup> année mais identique pour les 2 années suivantes. Observation de l'évolution d'année en année. Un nouveau mois d'observation est sélectionné la 3 <sup>ème</sup> année (et observé les 2 années suivantes).	
	Analyse en équipe pluridisciplinaire des demandes reçues.	A partir de points de vue pluriels, assurer une prise en compte globale des situations au travers d'une analyse singulière de chaque situation afin de dégager des hypothèses quant à la problématique avancée. Ensuite, il convient de proposer une méthodologie d'intervention spécifique à la situation et qui soutienne le bénéficiaire dans la mobilisation positive de ses compétences.	Equipe	Pourcentage de réunions et d'échanges pluridisciplinaires réalisés en regard des demandes introduites pendant la période d'observation sélectionnée.	

	<p>Choix d'une stratégie d'intervention (observation, animation, entretien, concertation, investigation, information, évaluation, échanges ..) qui prenne en compte les particularités de fonctionnement du bénéficiaire, de son entourage, le contexte d'application de la réponse à donner.</p>	<p>Lutte contre l'échec scolaire et/ou le sentiment d'échec personnel, soutien à l'école inclusive, soutien des relations entre les partenaires du processus éducationnel.</p>	<p>Equipe</p>	<p>A partir de l'échantillon d'observation sélectionné : Répartition des stratégies d'intervention choisies entre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intervention individualisée/collective, mixte</li> <li>- si intervention individuelle : observation/entretien/examen</li> <li>- mobilisation des parents/de l'équipe éducative/de partenaires extérieurs/autre</li> <li>- si intervention collective : animation/concertation /réunion/autre</li> </ul>	
	<p>Mise en œuvre de la stratégie choisie par les agents habilités à l'exécuter avec compétence et efficacité.</p>	<p>Amélioration de la situation.</p>	<p>Equipe</p>	<p>Dans l'échantillon observé, répartition des ressources humaines internes au CPMS mobilisées pour mener à bien l'intervention : CPP/AS/APM/AL/DIR.</p>	
	<p>Retour d'information (et d'éventuelles réflexions constructives) au demandeur dans le respect de la déontologie et du secret professionnel.</p>	<p>Soutien du dialogue entre les partenaires du processus éducationnel. Participation à la construction d'un système scolaire davantage égalitaire et respectueux de chacun.</p>	<p>Equipe</p>	<p>A partir de l'échantillon aléatoire de demandes choisi, pourcentage de retours d'information effectués auprès des partenaires du processus éducatif.</p>	

	Évaluation en équipe des résultats et effets de l'intervention effectuée.	Amélioration de la qualité du service offert, développement des expertises des agents et leur articulation.	Equipe	Pourcentage de réunions d'évaluation pluridisciplinaire réalisées pendant la période d'observation sélectionnée.	
	Formations en cours de carrière des agents du centre avec retour en réunion de service sur les contenus et apprentissages réalisés.	Amélioration de la qualité du service offert à la population.	Equipe	<p>Pour l'ensemble du service PMS, sur une échelle de 1 à 5, degré de satisfaction des agents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par rapport aux formations suivies</li> <li>- par rapport aux possibilités de transfert des acquis dans la pratique professionnelle</li> </ul>	
	Mise en commun de textes, de contenus formatifs, d'outils lors de réunions de réflexions thématiques.	Amélioration de la qualité du service offert à la population.	Equipe	<p>Estimation de l'intérêt de l'activité par les agents du service :</p> <p>Inutile/sans avis/utile</p> <p>A poursuivre : oui/non</p>	
	Réunions organisées d'intervention, d'analyses de cas.	Amélioration de la qualité du service offert à la population.	Equipe	<p>Estimation de l'intérêt de l'activité par les agents du service :</p> <p>Inutile/sans avis/utile</p> <p>A poursuivre : oui/non</p>	

Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
<p>3) <u>Actions de prévention</u></p>	<p>Dans tous les établissements scolaires et à tous les niveaux d'enseignement, en fonction des projets, des demandes, des nécessités, organisation en partenariat et/ou mise en place par l'équipe du CPMS d'actions sous forme d'animations, de discussions, d'informations, de jeux . qui s'inscrivent dans la promotion de ce qui est commun à tous les Hommes, le souci de l'universalité, la liberté de conscience, l'égalité et donc l'émancipation du jugement.</p> <p>Les collaborations s'opèrent avec les partenaires PSE, Openado, Cellule PESH, Police, Services locaux de prévention.</p> <p>Les thématiques abordées visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement d'un climat scolaire serein propice à l'épanouissement et au bien-être au travers notamment d'actions de prévention de la violence, du harcèlement, du cyberharcèlement, de l'exclusion</li> <li>- la construction, le renforcement d'une image positive de soi et de l'école (ex : animations en fin de cycle primaire)</li> </ul>	<p>Grâce à l'école, participation à la construction des valeurs et comportements d'une société où l'universalité, le respect, l'égalité, la conscience de soi et d'autrui, le droit opèrent fondamentalement.</p> <p>Promotion des conditions favorables aux apprentissages et à la vie en société</p>	<p>Equipe</p>	<p>Estimation de l'intérêt des thématiques des actions menées en regard des objectifs poursuivis: nul/léger/moyen/grand</p>	

	- la construction d'une vie affective, relationnelle et sexuelle épanouie, respectueuse de soi et de l'autre (ex : Evras)				
	Participation à la mise en place d'un partenariat éducatif autour des besoins de l'élève avec une attention particulière à la singularité de chaque situation.	Construction d'un projet scolaire positif, adapté, et dans la continuité en utilisant judicieusement les ressources du système entourant l'apprenant	Equipe	Estimation de la qualité du partenariat lors de l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques : insuffisante/moyenne/ bonne	
	Organisation pour les parents et les partenaires du processus éducatif d'ateliers d'échanges sur des thématiques en lien avec l'apprentissage, l'éducation, le développement global de l'enfant. La thématique du développement du langage oral dès le début de la scolarité bénéficie de l'apport complémentaire des auxiliaires logopédiques.	Participation à la mise en place d'un processus de coéducation, au soutien de la relation parent/école. Création et/ou entretien d'une relation de confiance entre partenaires du processus éducatif. Prévention de difficultés d'apprentissage	Equipe	Estimation de l'intérêt des actions menées chaque année en fonction du sens qui lui est associé : inadéquat/à améliorer/adéquat	
	Collaboration avec les services PSE selon les modalités du décret.	Amélioration du bien-être à l'école	Equipe	Nombre de concertations globales	
	Participation aux commissions mixtes et tables rondes locales ainsi qu'aux projets qui sont développés en accord avec nos missions et projet de centre.	Amélioration du climat scolaire, du bien-être à l'école et utilisation des ressources du territoire	Equipe	Nombre de réunions	

Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
4) <u>Repérage de difficultés</u>	Dépouillement des anamnèses et prise de contact lorsqu'une demande particulière y est formulée. Une attention particulière est portée aux situations dont les éléments anamnétiques font état de certaines fragilités.	Le repérage précoce des fragilités augmente les chances de mise en place des soutiens adéquats et d'une alliance éducative positive et favorable au développement de l'enfant.	AS, APM, AL	Proportion d'interventions mises en place suite au dépouillement du formulaire d'anamnèse par rapport au nombre global d'anamnèses dépouillées chaque année.	
	En partenariat avec les équipes éducatives, soutien en matière de repérage précoce des difficultés. <u>Modalités développées dans les classes maternelles :</u> observations régulières lors d'ateliers jeux, entretiens de classe avec les enseignants, mobilisation des ressources disponibles dans le système, conseils remis aux enseignants et aux parents en fonctions des éventuelles difficultés observées (attention particulière au développement du langage oral avec introduction de l'outil Solem dans les écoles partenaires) Lorsque la situation l'exige et que les parents le souhaitent, investigation ciblée en vue d'une 1 <sup>ère</sup> étape diagnostique.	Construction d'un contexte favorable à l'apprentissage et à la réussite scolaire  Participation à la réussite du parcours personnel d'apprentissage et d'évolution des compétences des élèves	Equipe	Proportion de classes partenaires dans la mise en place et l'utilisation de l'outil de repérage et d'évolution Solem	



	<p><u>Modalités développées tout au long de la scolarité :</u>  Entretiens réguliers avec les enseignants et les équipes éducatives, observations des comportements des élèves et de leurs interactions.  En 1<sup>ère</sup> primaire, une attention particulière est portée à l'adaptation comportementale aux attentes de l'enseignement primaire et à l'entrée dans le langage écrit.</p> <p>Lorsque des difficultés sont repérées, élaboration et mise en application d'un plan d'action spécifique qui mobilise au mieux toutes les ressources identifiées et disponibles du système.</p>		Equipe	Proportion d'élèves de 1 <sup>ère</sup> primaire pour laquelle l'activité de repérage de difficultés aboutit directement à une intervention individualisée en lien avec l'entrée dans le langage écrit.	
--	--	--	--------	---	--

Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
5) <u>Diagnostic et guidance</u>	<p>Suite à toute sollicitation par rapport à la présence d'éventuelles difficultés, dégager une vision la plus globale possible de la situation de l'élève, du contexte d'apparition et actuel du problème rencontré.</p> <p>Contribution au bilan diagnostique des élèves en difficulté scolaire, analyse de la situation particulière, émission d'hypothèses.</p> <p>Après identification des ressources disponibles dans la dynamique de fonctionnement de l'élève et dans le système dans lequel il s'inscrit, participation à l'élaboration d'un plan individualisé de résolution des difficultés rencontrées.</p> <p>Mobilisation des ressources disponibles en fonction de leurs possibilités en vue de diminuer les difficultés rencontrées ou leur impact : ressources de l'élève, des acteurs de l'environnement scolaire, familial et social en fonction de leurs possibilités.</p> <p>En cas de nécessité, assurer le relais vers des structures externes de soutien et d'aide.</p> <p>Développement au travers de concertations, réflexions avec l'élève, avec les partenaires du processus éducationnel de la prise en compte globale de la situation de l'élève, de ses modalités et rythmes d'apprentissage, des aménagements raisonnables à mettre en œuvre.</p>	<p>Par une démarche diagnostic de qualité et autant que possible interne à la structure PMS, augmentation des chances de réussite scolaire et réduction des inégalités par rapport au système scolaire.</p> <p>Participation à la réussite pour les élèves de leur parcours personnel d'apprentissage et d'acquisition de compétences.</p>	Equipe	<p>Proportion de l'estimation du temps écoulé entre la 1<sup>ère</sup> apparition des difficultés observées et l'introduction d'une demande d'intervention diagnostic du CPMS :</p> <p>Moins d'1 semaine / entre 1 semaine et 1 mois / entre 1 et 3 mois / entre 3 mois et 1 an / plus d'1 an</p> <p>En proportion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qualités professionnelles des intervenants qui effectuent les diagnostics</li> <li>- qualités professionnelles des intervenants qui effectuent les guidances</li> </ul> <p>CPP/AS/APM/AL</p>	
		<p>Participation à la réussite pour les élèves de leur parcours personnel d'acquisition de compétences.</p> <p>Faciliter le parcours scolaire dans</p>	Equipe	<p>Nombre d'élèves à besoins spécifiques pour lesquels une contractualisation est établie dans les établissements scolaires</p>	

		l'enseignement ordinaire d'élèves à besoins spécifiques grâce aux aménagements raisonnables.			
	<p><u>Guidance scolaire :</u> Participation aux dispositifs d'accompagnement du parcours scolaire (réunions d'évaluation, réunion de concertation, conseils de classe, réunion d'intégration )</p> <p>Lorsqu'elle est sollicitée par les partenaires ou l'élève et dans la mesure des possibilités du CPMS, participation aux concertations en vue du soutien du parcours scolaire dans une dynamique positive, constructive et respectueuse de chacun.</p>	<p>Participation à la réussite du parcours personnel d'apprentissage et d'acquisition des compétences des élèves.</p> <p>Prévention du décrochage scolaire.</p> <p>Inclure les élèves à besoins spécifiques.</p>	Equipe	<p>Proportion de conseils de classe où le CPMS estime avoir participé lors de cette séance à la construction du regard porté sur le jeune.</p> <p>Evaluation du type de réunions où la présence des membres du CPMS semble la plus profitable et porteuse pour l'élève et sa famille</p>	
	<p><u>Guidance psychopédagogique, familiale et sociale:</u> Accompagnement d'enfants, de jeunes et/ou de parents présentant des difficultés dans l'optimisation de leurs ressources personnelles, socio-pédagogiques et familiales. Les actions visent à augmenter le bien-être global, l'estime de soi, les capacités à réussir et à poser des choix personnels en toute indépendance et à augmenter les chances d'insertion scolaire et socio-professionnelle futures</p> <p><i>Remarque :</i> pour la guidance familiale : voir plus spécifiquement la rubrique soutien à la parentalité</p>	<p>Augmentation des chances de réussite scolaire, optimisation des ressources disponibles.</p>	AS et CPP	<p>Répartition des durées de guidances réalisées pour un échantillon aléatoire de 30 enfants/jeunes choisis la 1ère année d'observation (durée inférieure à 1 mois, entre un mois et 3 mois, plus de 3 mois sur une année scolaire maximum, plus d'une année scolaire)</p>	

	<p><u>Actions de remédiation du décrochage scolaire :</u></p> <p>En collaboration avec les partenaires du processus éducationnel, après identification des premiers signes de décrochage scolaire, repérage des éléments constitutifs et/ou contextuels, réalisation d'un premier bilan de la situation. En équipe pluridisciplinaire, analyse des éléments constitutifs de la problématique, choix d'une stratégie d'intervention et mise en application en privilégiant, quand cela est possible, le partenariat avec l'équipe éducative. A défaut d'une amélioration, nouveau bilan de la situation en équipe et mobilisation des partenaires de 2<sup>ème</sup> ligne, des acteurs spécialisés dans la lutte contre le décrochage scolaire (ex : Espaces Tremplin, SAJ ).</p>	<p>Prévention du décrochage scolaire. Réduction du redoublement scolaire.</p>	Equipe	<p>Proportion d'élèves ayant rencontré un problème de décrochage scolaire pour lesquels un relai vers les services de 2<sup>ème</sup> ligne a été nécessaire</p>	
	<p>Lorsque les élèves bénéficient de remédiations, soutiens externes, facilitation des échanges et communications entre les partenaires (ressources internes/externes) au travers de diverses modalités de communication (réunions, échanges téléphoniques, rapports écrits. )</p>	<p>Augmentation des chances de réussite scolaire Inclusion des élèves à besoins spécifiques</p>	Equipe	<p>Types de modalités de communication préférentiellement utilisés par les partenaires: réunion en présentiel / vidéo-conférence / mail / échanges par téléphone / rapport écrit</p>	

Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
6) <u>L'orientation scolaire et professionnelle</u>	<p>Dans une approche positive, intégrée et évolutive de l'orientation tout au long de la vie, contribution à l'approche éducative visant le développement de la capacité à s'orienter et au soutien de l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire et professionnelle.</p> <p>Dans cette optique, soutien d'activités développées en vue de la construction d'une meilleure connaissance de soi-même, d'une image de soi positive, d'une confiance en soi et en autrui, d'un monde davantage respectueux et ouvert à la richesse de la mixité.</p> <p>A la demande des bénéficiaires et à tout moment de la scolarité, organisation d'entretiens personnalisés afin de faciliter les cheminements personnel et familial utiles au processus d'orientation.</p> <p>Information des bénéficiaires qui en font la demande des filières de formation ainsi que des structures d'informations existantes.</p>	Favorisation du développement de l'orientation scolaire dans une démarche positive.	Equipe	Proportion d'interventions individuelles et collectives en rapport avec la mission	
	Participation aux dispositifs d'accompagnement du parcours scolaire des élèves (réunions de concertation, conseils de classe, réunions d'élaboration de projets d'intégration )	Participation à la construction des réflexions relatives à l'orientation scolaire, favoriser le développement de	Equipe	Evaluation du type de réunions où la présence du CPMS semble la plus profitable et porteuse pour l'élève et sa famille.	

	<p>Conformément aux prescrits légaux : réalisation des bilans d'orientations scolaires (quand le délai d'introduction des demandes le permet) et émissions d'avis dans le cadre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une demande d'avis d'orientation dans l'enseignement spécialisé</li> <li>- d'une demande d'avis par rapport à une intégration</li> <li>- d'une demande d'avis par rapport à une dérogation d'âge <ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquentation de l'enseignement primaire dès l'âge de 5 ans</li> <li>- fréquentation de l'enseignement maternel au cours de la 1<sup>ère</sup> année de scolarité obligatoire</li> <li>- fréquentation de l'enseignement primaire pendant une 8<sup>ème</sup> ou une 9<sup>ème</sup> année</li> <li>- fréquentation de l'enseignement spécialisé secondaire au-delà de 18 ans</li> </ul> </li> </ul>	<p>l'orientation scolaire dans une démarche positive.</p>	<p>Choix aléatoire d'un trimestre d'observation mais cependant différent chaque année : proportion des demandes d'avis d'orientation introduites qui se rapportent à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une orientation dans l'enseignement spécialisé</li> <li>- un projet d'intégration</li> <li>- une dérogation d'âge (et le type)</li> </ul>	
--	---	---	---	--

Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
7) <u>Le soutien à la parentalité</u>	<p>Soutien de la construction d'une alliance éducative positive autour de l'élève dès l'entrée en classe maternelle, du développement d'un processus de coéducation.</p> <p>Tout au long de la scolarité, mise en valeur des ressources disponibles et des compétences chez chacun des partenaires de l'alliance éducative autour de l'enfant mais également soutien à la communication entre les partenaires (réunions, échanges ).</p>	<p>Facilitation et renforcement de la construction d'une relation de partenariat en toute transparence et de confiance entre école/famille.</p>	Equipe	<p>Nombre de classes maternelles, primaires, secondaires concernées par ces actions</p>	
	<p>Développement d'activités (prise de contact, communication tél, entretiens, ateliers parentaux ) qui facilitent l'établissement de liens et de communications avec les parents dans une perspective de soutien à la parentalité et de développement d'une coéducation.</p> <p>Une attention particulière est accordée aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage persistantes, des particularités de fonctionnement social, familial et économique entravant le bon déroulement du cheminement de l'enfant.</p> <p>A leur demande, guidance familiale avec valorisation des ressources du système et mobilisation des compétences familiales</p>	<p>Création d'une alliance éducative positive autour de l'enfant dès le début de la scolarité.</p> <p>Diminution des inégalités sociales et économiques ainsi que leur impact sur le cheminement scolaire des élèves.</p>	Equipe	<p>Estimation par les bénéficiaires de la qualité de la guidance familiale opérée (dans les suivis d'au moins 3 séances) lors de la 3<sup>ème</sup> séance :</p> <p>Guidance aux répercussions utiles immédiatement pour le demandeur / aux répercussions utiles à plus long terme / sans répercussion identifiée</p>	

Objectifs, axes du décret	Actions	Sens	Gestion	Mesure	Evolution
8) <u>L'éducation à la santé</u>	<p>A tous les niveaux scolaires, animations santé sur diverses thématiques : alimentation saine, hygiène corporelle, brossage des dents, importance du sommeil, les 5 sens, conduites à risque, accidents domestiques, assuétudes, hygiène, dépendances proposées aux écoles et mises en place dans les classes en collaboration avec différents services extérieurs (PSE, ONE, Openado, Plannings familiaux )</p> <p>Dans l'enseignement spécialisé secondaire, quand la situation le nécessite, en collaboration avec l'équipe éducative, interventions visant le soutien de l'élève et de sa famille dans la mise en œuvre de moyens de gestion garantissant les conditions d'hygiène personnelle nécessaires à une vie de qualité meilleure</p>	<p>Promotion de la santé globale et du bien-être.</p> <p>Augmentation de la qualité de vie de chacun.</p>	<p>Equipe</p> <p>APM et AS</p>	<p>Estimation de l'intérêt de la mission : nul/léger/moyen/grand</p> <p>Au terme des actions menées, estimation de l'apport de l'intervention par le bénéficiaire, par la famille des élèves concernés et par l'équipe éducative : positif/ nul/négatif</p>	